

LE HARCÈLEMENT, POUR L'ARRÊTER, IL FAUT EN PARLER

Pour la 1^{ère} fois depuis sa création, la 5^{ème} journée #NAH - Non Au Harcèlement - est devenue la **Journée Internationale contre la violence et le harcèlement à l'École**, y compris le cyber harcèlement.

Nous vous proposons un petit résumé sur ce qu'est le Harcèlement Scolaire, ses formes, comment l'identifier et quels recours vous pouvez avoir.

Un document plus complet est à votre disposition en nous contactant par email : peepstandre@gmail.com

Bonne lecture !

Tous les conflits ne sont pas nécessairement des faits de harcèlement, il est donc nécessaire de faire la part des choses d'où ce petit document sur cette problématique.

Définition

Le harcèlement scolaire est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements agressifs.

Ces différentes formes



Le **harcèlement** peut prendre différentes formes plus ou moins visibles : jets d'objets, pincements, tirages de cheveux, moqueries, surnoms méchants, insultes, rackets, rumeurs, jeux dangereux, mise à l'écart...

Le **Cyber-Harcèlement** est une forme d'harcèlement à diffusion rapide et à grande échelle. Insultes, moqueries, rumeurs sont répercutées à l'ensemble du réseau, elles sont incessantes puisque elles ont lieu nuit et jour, ne laissent aucun répit à la victime. Il suffit d'un simple clic pour humilier quelqu'un de façon rapide, groupée (1000 fois plus de spectateurs que les couloirs de l'école) et indirecte (sans s'adresser à la victime).

Le « **Happy slapping** » ou vidéo-agression, pratique qui consiste à filmer avec son téléphone une scène de violence subie par une personne dans le but de diffuser la vidéo sur internet et les réseaux sociaux

STOP



MOBBING

Les signes avant-coureurs

- Il/elle essaie d'éviter l'école
- Il/elle reste avec les adultes plutôt qu'avec les autres enfants
- Il/elle est très fatigué(e)
- Il/elle s'habille « passe-partout »
- Il/elle casse son matériel scolaire
- Il/elle a des réactions inhabituelles après avoir consulté son téléphone portable

Comment faire si votre enfant est victime ?

➤ Prenez rendez-vous avec la direction de l'école

Exposez en détail (événements précis) ce que subit votre enfant. Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.

Si votre enfant a peur de parler, rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

➤ Contactez le numéro vert 3020

N'hésitez pas à contacter le référent harcèlement académique qui saura vous écouter et vous donnera des conseils et vous accompagnera pour aider votre enfant à s'en sortir.

Comment faire si votre enfant est responsable ?

➤ Comment l'aider à cesser d'harcéler les autres ?

Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi afin qu'il change de comportement pour la victime mais aussi pour lui-même. Aidez-le en essayant de le comprendre sans pour autant le mettre en position d'accusé.

➤ Parlez-en à un adulte de l'établissement

Un professeur, la direction, un psychologue,... sont là pour vous écouter et prendre en charge votre enfant dans le cadre scolaire. Ils trouveront les solutions adaptées pour la victime et pour votre enfant.

La meilleure prévention reste le dialogue : parlez du sujet avec votre enfant avant qu'il n'y soit confronté !

Si vous avez besoin de conseils supplémentaires, contactez-le :

N° VERT « NON AU HARCELEMENT »

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS
APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h (sauf jours fériés)

Ou contactez les référents régionaux :
Nouvelle-Aquitaine : 0 800 208 820

**net
ecoute.fr**
0800 200 000

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ECOUTE » 0 800 200 000

du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h.

100 % anonyme, gratuit et confidentiel,
Net Ecoute peut vous aider au retrait d'images ou de propos blessants, voire de comptes le cas échéant